

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**30 MAI 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévue le 1<sup>er</sup> juin 2106 est devancée au **LUNDI 30 MAI 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

**05-16-219A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### Mot du préfet

Le préfet informe les membres du CA qu'une première rencontre du comité de travail sur la téléphonie cellulaire et l'Internet haute vitesse de la FQM s'est tenue ce lundi en avant-midi. Ce comité veillera à cibler des actions concrètes pour interpeler les deux niveaux de gouvernement (provincial et fédéral) afin que ces instances puissent reconnaître ces services comme essentiels et ainsi, obliger les télécommunicateurs à bien desservir l'ensemble des territoires.

M. Warolin fera rapport sur une base régulière de l'état d'avancement de ce comité.

### 05-16-220A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

#### 1<sup>re</sup> partie

Des questions en lien avec le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ainsi que le Programme d'aménagement durable des forêts sont posées par un membre de l'assistance.

### 05-16-221A Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (90<sup>e</sup> rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————  
//

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n<sup>o</sup> 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet** : Honoraires professionnels et cotisations SOPFIM et SOPFEU

**Demandeur** : Municipalité de Laverlochère / Corporation de développement de Laverlochère

**Montant demandé** : 2 187,17 \$

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	50 636,78 \$
Retraits (projets) 30 934,20 \$ + 2 187,17 \$	- 33 121,37 \$
<b>Solde</b>	<b>17 515,41 \$</b>

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Laverlochère.

**05-16-222A**

**Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère à son règlement de zonage (règlement n° 2016-295, adopté le 9 mai 2016).**

**Attendu qu'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la municipalité de Laverlochère désire amender son règlement de zonage n° 162 présentement en vigueur pour transformer une zone de maisons mobiles en zone résidentielle (rue Principale Sud);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 2016-295, adopté le 9 mai 2016 – zonage).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 2016-295 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 9 mai 2016

**Date de réception à la MRCT** : 16 mai 2016

**05-16-223A**

**Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à son règlement de zonage (règlement n° 628, adopté le 10 mai 2016 (second projet)).**

**Attendu qu'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour faire passer la dimension maximale des quais de 20 mètres carrés à 50 mètres carrés;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 628, adopté le 10 mai 2016 – zonage).

### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 628 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement (second projet) :** 10 mai 2016

**Date de réception à la MRCT** : 16 mai 2016

### **05-16-224A**

### **Adoption du plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (région d'Abitibi-Témiscamingue).**

**Attendu** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**Attendu que** le plan d'action annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

**Attendu que** l'adoption du plan d'action est nécessaire pour recevoir le premier versement de la subvention;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le plan d'action relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale comprenant les éléments suivants :
  - Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2016-2017;
  - Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2017-2018.

**Avis d'intention pour l'acquisition des installations portuaires et immeubles de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada), situés au quai de Laniel.**

---

**05-16-225A**

**Considérant** les démarches entreprises en 1999 par la MRC et le Comité municipal de Laniel pour acquérir le quai fédéral;

**Considérant** les démarches entreprises pour régulariser le droit de passage, étant donné que le quai fédéral est enclavé;

**Considérant** les conditions de dessaisissement, à savoir l'acceptation par la MRC du plan d'arpentage daté du 9 juillet 1999 portant le numéro AM-99-8676, l'acceptation du rapport environnemental de site daté du 27 février 2012 préparé par Inspec-Sol, l'acceptation d'un dessaisissement des installations portuaires et des immeubles sans aucune garantie quelconque de la part de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada), et l'acceptation de régulariser l'accès légal auxdites installations portuaires et immeubles;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue réitère son intention de se porter acquéreur des installations portuaires et immeubles de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada), situés au quai de Laniel, et ce, dans leur état actuel et sans aucune garantie quelconque de la part de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada);
- ❖ Que la MRC accepte de payer la somme nominale d'un dollar (1,00 \$), taxes en sus, pour le dessaisissement des installations portuaires et immeubles de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada) en sa faveur;
- ❖ Que tous les frais, s'il y en a, seront à la charge du Comité municipal de Laniel;
- ❖ Que la MRC se dit satisfaite de l'état environnemental du site et de l'état desdites installations portuaires et s'engage à ce que ces installations demeurent accessibles au public après le dessaisissement;
- ❖ Que la MRC confirme son engagement à signer un bail d'occupation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le maintien des installations portuaires dans le domaine hydrique de l'État, selon les termes et conditions du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* en vigueur au moment de l'émission du bail et que la MRC se déclare satisfaite de l'état environnemental du site sur lequel se situe les installations portuaires, tout en acceptant de prendre à sa charge pour l'avenir toute responsabilité environnementale à l'égard du site en question;
- ❖ Que la MRC demande au gouvernement du Québec un décret d'autorisation pour permettre à la MRC d'accepter le dessaisissement en sa faveur des installations portuaires de Sa Majesté (Pêches et Océans Canada);

- ❖ Que la MRC s'engage à régler elle-même, à ses frais, la situation d'enclave du site portuaire et s'engage à régulariser elle-même cette situation afin de permettre un accès légal au site portuaire;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer tout document nécessaire à cette fin, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

**05-16-226A**

**Nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).**

**Considérant** les nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), approuvées par le Conseil du trésor;

**Considérant** que la clientèle admissible dans le volet relève est modifiée afin d'inclure un groupe d'entrepreneurs et éliminer la limite d'âge;

**Considérant** que la contribution maximale n'est plus limitée à 25 000 \$, mais est déterminée par la MRC conformément à sa politique d'investissement, comme c'est le cas pour les contributions accordées dans le volet général;

**Considérant** qu'il importe de maintenir des conditions entrepreneuriales attrayantes pour les jeunes entrepreneurs;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver les changements apportés au volet relève;
- ❖ De créer une nouvelle catégorie de projets admissibles, le volet « Jeunes entrepreneurs » et de maintenir les modalités de financement telles qu'énoncé dans l'Annexe 1;
- ❖ D'adopter la présente politique et de la faire parvenir au bureau régional du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**05-16-227A**

**Demande d'aide financière pour la production d'une carte touristique du Témiscamingue.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement maximal de 3 000 \$ pour la production de 5 000 exemplaires de la carte touristique pour la saison estivale.

La carte sera produite par la Société de développement du Témiscamingue. Les brochures seront distribuées dans les bureaux d'information touristique, les sites et attrait et quelques commerces (lieux d'hébergement, restaurants). Des exemplaires pourront également être acheminés en Abitibi et du côté du Nord-Est ontarien.

Cette contribution financière sera prise à même le poste budgétaire « Promotion touristique » au budget 2016.

**05-16-228A**

**Autorisation pour versement de la contribution annuelle auprès de la Société d'histoire du Témiscamingue.**

**Considérant** le dépôt du rapport d'activités 2015;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 6 000 \$ à la Société d'histoire du Témiscamingue, tel que prévu au budget 2016.

**05-16-229A**

**Ressources humaines – Recommandation et préautorisation pour l'embauche d'un inspecteur régional pour l'émission d'amendes concernant la gestion des matières résiduelles.**

**Considérant** que le règlement concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables a été transmis au MAMOT et à une firme d'avocats en février 2016 pour validation, avant de procéder à l'embauche d'un inspecteur, et ce, à la demande du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

**Considérant** que le conseil des maires du 17 février 2016 a adopté la résolution n° 02-16-089 à l'effet que dès que tout le processus légal sera documenté et validé, de procéder à l'embauche d'un inspecteur régional à temps partiel pour l'émission des amendes;

**Considérant** que nous avons reçu l'avis juridique (bonification au règlement) de la firme d'avocats que le 12 mai 2016 et que celui-ci a été validé par les membres du CAGE le 13 mai 2016;

**Considérant** qu'une offre d'emploi a été publiée (dans le journal Le Reflet, sur Emploi-Québec, ainsi que sur Facebook et le site Internet de la MRC) afin de combler le poste d'inspecteur régional.

**Considérant** les échéanciers serrés afin de débiter l'émission des amendes dès le mois de juin (avis de motion du règlement n° 181-06-2016 par le conseil des maires le 18 mai et adoption le 15 juin), période d'affichage du poste entre le 20 mai et le 3 juin, entrevues les 7 et 8 juin;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que les membres du CA préautorisent l'embauche de l'inspecteur régional, selon les conditions suivantes :
  - Poste contractuel d'une durée d'environ quatre mois, renouvelable, sur la base de 35 heures par semaine, de jour, de soir et quelques fins de semaine;
  - Salaire : Selon la politique salariale en vigueur;
  - Entrée en fonction : 20 juin 2016.

**05-16-230A**

**Ressources humaines – Recommandation pour une modification au traitement salarial des inspecteurs en bâtiment au service d'évaluation.**

---

**Considérant** qu'en 2015, les inspecteurs en bâtiment au service d'évaluation déposaient une demande auprès de la direction afin d'avoir un taux spécifique pour le traitement des dossiers en demande de révision, ce travail nécessitant plus de temps pour documenter la fiche technique;

**Considérant** que lors de la séance du 10 juin 2015, le comité administratif recommandait que cette demande soit documentée afin de prévoir le tout au budget 2016;

**Considérant** qu'une mini enquête fût réalisée concernant des politiques salariales et conditions de travail des inspecteurs dans des MRC comparables à travers le Québec;

**Considérant** que le traitement salarial basé sur le nombre de dossiers est une pratique rarissime, la majorité des inspecteurs ayant un salaire calculé selon un taux horaire;

**Considérant** qu'après une analyse comparative entre les deux options, le montant annuel pour le traitement salarial s'avère similaire;

**Considérant** que le traitement salarial par type de dossier s'avère exigeant en termes de suivi auprès du service de comptabilité;

**Considérant** qu'avec un salaire horaire, les inspecteurs seront payés pour leur mandat d'inspection et non plus en fonction d'un nombre de dossiers selon le type (ferme, villégiature, mutation, résidentiel, modernisation);

**Considérant** que les membres du CA souhaitent s'assurer que le rendement pour les inspections demeure au même niveau, malgré ce changement significatif;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder au changement du traitement salarial auprès des inspecteurs en bâtiment au service d'évaluation, soit par un taux horaire, plutôt qu'un taux varié en fonction du type de dossier;
- ❖ Que ce changement s'opère à titre de période d'essai pour l'année 2016, avec révision en fin d'année, selon les résultats obtenus.



**05-16-231A**

**Gestion de l'immeuble – Modification des baux de location – Suivi.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au CISSSAT de respecter les modalités du bail autrefois sous l'égide de Clair Foyer, tel qu'énoncé aux clauses 3.2 et 6 du bail signé avec la MRC de Témiscamingue, et ce, pour toute l'année 2016;
- ❖ De procéder à un ajustement du bail, à partir de l'année 2017, entre le Centre Jeunesse (CISSSAT) et la MRC de Témiscamingue, pour tenir en compte des besoins au niveau de la location des espaces de bureau pour chaque organisation, incluant le stationnement.

**Information**

**Information concernant la modification du *Règlement sur les installations septiques.***

---

En 2014, à la demande du milieu régional, le ministère de l'Environnement (MDDELCC) a mis en place un chantier pour que les municipalités puissent accepter un plus grand nombre d'installations septiques dans l'argile. Le règlement actuel autorise un seul système efficace dans l'argile : le système de déphosphatation DPEC de Premier Tech (coût estimé selon le ministère : entre 18 000 \$ et 27 000 \$). Ce type d'argile imperméable se trouve surtout en Abitibi.

	Pourcentage des sols en territoire municipalisé	
	Abitibi	Témiscamingue
Argile imperméable	58 %	31 %
Autres types de sol	42 %	69 %

Le chantier se déroule en deux phases :

1. Un premier projet de règlement (en consultation jusqu'au 20 juin 2016) qui entrerait en vigueur pour la saison 2017.
2. Un deuxième projet de règlement qui serait en consultation l'hiver prochain.

**Contenu du premier projet de règlement**

Pour les résidences ou chalets dans l'argile imperméable, leur permettre :

- De se raccorder à un voisin qui est déjà équipé d'un système de déphosphatation, à condition que le total de chambres à coucher ne dépasse pas six (le règlement actuel le permet seulement pour quatre chambres);
- De s'installer une fosse scellée munie d'un indicateur de niveau (le règlement actuel le permet seulement dans le cas de terrain très petit, exemple : 100' x 100');

- De s'installer une toilette à compost;
- De se raccorder à un réseau d'égout alternatif (100 \$ le mètre linéaire, un réseau d'égout conventionnel, comme celui existant dans les villages, coûte 400 \$ le mètre linéaire).

Le projet de règlement contient aussi une modification intéressante pour le TNO : les toilettes sèches à l'extérieur et les toilettes à compost ne seront plus soumises à un permis municipal.

En 2016, les travaux à une installation septique sont admissibles à un crédit d'impôt maximum de 10 000 \$.

### Information

#### **Service d'évaluation. Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

### 05-16-232A

#### **Report des réponses de l'évaluateur aux demandes de révision déposées pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018.**

**Considérant** le nombre important de demandes de révision déposées en 2016;

**Considérant** que chaque immeuble touché par une demande de révision nécessite une inspection sur les lieux;

**Considérant** que cette situation a un impact considérable sur la planification annuelle du service d'évaluation et que celui-ci a des délais légaux à respecter;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), en l'occurrence, la MRC de Témiscamingue, à reporter le délai de réponse de l'évaluateur à une demande de révision qui vise le rôle 2016-2017-2018 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le service d'évaluation de la MRC de Témiscamingue s'engage à informer le Tribunal administratif du Québec du délai supplémentaire. Les citoyens ayant fait une demande de révision seront également avisés, par écrit, du délai supplémentaire.

### 05-16-233A

#### **Situation quant au traitement des demandes de révision déposées pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De signifier au présent évaluateur signataire de l'insatisfaction du milieu municipal à l'égard du traitement des dossiers d'évaluation et des demandes de révision en lien avec les rôles d'évaluation foncière 2016-2017-2018;
- ❖ De demander à l'évaluateur signataire que des actions soient posées dans les plus brefs délais afin de réduire à son minimum les frais reliés au traitement des demandes de révision, les municipalités locales ayant déjà à leurs charges, les frais annuels pour la signature et les divers travaux à être accomplis par l'évaluateur signataire;
- ❖ Que l'évaluateur signataire considère davantage les observations relevées par le milieu au niveau du marché immobilier et tienne en compte davantage ces observations lors de ses analyses et ses conclusions pour toute action en lien avec le processus d'évaluation foncière.

**05-16-234A**

**Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **72 037,07 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **440 970,74 \$**, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 30 mai 2016.

---

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**05-16-235A**

**Autorisation pour le dernier versement (3 000 \$) auprès de M<sup>me</sup> Katy Pellerin pour le mandat de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).**

**Considérant** que M<sup>me</sup> Katy Pellerin avait pour mandat de voir à la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles pour un montant de 10 000 \$, tel qu'adopté au budget 2015;

**Considérant** que M<sup>me</sup> Pellerin a reçu un 1<sup>er</sup> versement de 7 000 \$ le 6 janvier 2016;

**Considérant** que le dernier versement devait se faire lors de la transmission du projet du plan modifié, accompagné du rapport de la commission consultative auprès des instances concernées;

**Considérant** que cette transmission fût réalisée le 17 mai 2016;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 3 000 \$ auprès de M<sup>me</sup> Katy Pellerin pour la finalisation de son mandat quant à la révision du PGMR.

**05-16-236A**

**Autorisation pour aller en affichage d'un poste de greffier pour la MRC de Témiscamingue.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue d'aller en affichage pour un poste de greffier.

Le greffier aura pour mandat de planifier, coordonner, diriger et contrôler les activités reliées aux affaires juridiques de la MRC de Témiscamingue, et ce, en étroite collaboration avec la directrice générale – secrétaire-trésorière. En ce sens, il sera amené à être nommé secrétaire-trésorier adjoint. Il agira également à titre de président d'élection lorsque requis.

**Information**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**05-16-237A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 15 juin 2016 à Kipawa
- Comité administratif : 3 août 2016

Il est 18 h 58.

**Arnaud Warolin, préfet**

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**